



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2017 à 19 H 30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur REMONDIN ayant donné pouvoir à Monsieur PAGES

Madame GOUBERT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès verbal.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point supplémentaire :

- Demande de subvention pour une « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » pour l'année 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) **Compte Administratif 2016**

Monsieur Christian GERMAIN est désigné doyen de séance.

A) Commune

Le Compte Administratif 2016 est en concordance avec le Compte de Gestion de Madame le Percepteur.

Monsieur GERMAIN donne lecture article par article des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2016.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 351 981,35 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 381 874,95 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 99 700,74 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à : 36 018,16 €

L'excédent de fonctionnement est de : 30 846,02 €

Le déficit d'investissement est de : 63 682,58 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité à l'exception de Monsieur le Maire adopte le Compte Administratif 2016.

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy



2) Compte de Gestion 2016

A) Commune

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Compte de Gestion 2016 de la Commune est adopté à l'unanimité.

Les résultats de clôture de l'exercice 2016 sont :

- en fonctionnement pour la Commune : 30 846,02 €
- en investissement pour la Commune : - 63 682,58 €

Les sommes seront portées au Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Compte de Gestion 2016.

3) Indemnités de fonction suite à la modification de l'indice terminal de la fonction publique

Suite à la modification de l'indice territorial de la fonction publique, il est indispensable de délibérer sur les indemnités de fonction des élus locaux, car ces dernières sont calculées sur cet indice.

Après avoir échangé et à l'unanimité, il est retenu que les indemnités de fonction sont pour:

- Le Maire, Monsieur Patrick PAGES, égale à 17 % de l'Indice Brut terminal de la fonction publique pour une Commune ayant une strate de moins de 500 habitants.
- 1^{er} Adjoint, Monsieur Bruno HUET, égale à 35 % de l'indemnité du Maire,
- 2^{ème} Adjoint, Monsieur Ludovic GERVIN, égale à 22 % de l'indemnité du Maire,

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



4) Adhésion à l'ADUMEC (Association de défense des usagers, des Maires et des élus en colère de la ligne RER D Sud-Branche de Malesherbes)

Suite à la décision de « débranchement » probable de la ligne D du RER, une association d'élus et d'usagers a été créée.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette association ADUMEC (Association de défense des usagers, et des Maires et des élus en colère de la ligne RER D Sud-Branche Malesherbes).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5) Demande de subvention pour une DETR 2017 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de demander une DETR pour réaliser les travaux de terrassement et de création d'une allée piétonne dans le cimetière.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6) Questions diverses

6.1 – Demandes de subvention :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

↳ *De retenir la demande de subvention émanant :*

- Le Souvenir Français pour un montant de 50 €

6.2 – Demandes de cartes d'identités nationales :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de cartes d'identités nationales ne sont plus gérées par notre Commune depuis le 28 février 2017.

Les demandes sont à réaliser sur internet et dans les Communes disposant du système ad-doc (Milly la Forêt, La Ferté Alais, Malesherbes etc...).

Toutefois, les personnes n'ayant pas d'accès internet ou ne maîtrisant pas les nouvelles technologies, une aide pour la préinscription peut être réalisée en Maire sur rendez-vous.



6.3 – REZO POUCE :

Pour les déplacements courts de village à village, ou vers les gares, le Parc organise depuis cette année un système d'autostop organisé en partenariat avec REZO POUCE.

Ce système a été validé par le Conseil Municipal dernièrement.

Les arrêts retenus pour notre Commune seront situés :

- *Centre Artisanal Jean-Michel DAUDU « SIGAL »*, 45 rue de l'Essonne, direction Maisse
- *Centre Artisanal Jean-Michel DAUDU « SIGAL »*, au 12 bis rue de l'Essonne, direction Malesherbes
- « *Village* », 3 rue de l'Essonne, direction Maisse
- « *Village* », face au 3 rue de l'Essonne, direction Malesherbes

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20.

Le Maire,
Patrick PAGES

